



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2022**



Membres composant le Conseil Municipal	:	27
Membres en exercice	:	27
Membres présents	:	20
Membres absents excusés et représentés	:	6
Membre absent	:	1

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves NICOT, Maire.

Etaient présents : Céline AMUSAN, Carine CALMON-PLANTIN, Sylvain CLÉRIN, Bertrand DEMAZURE, Gwennaëlle DETERRE, Eliane DIACCI, Christophe DZIAMSKI, Annick HATIF LE MERCIER, Nadia HERVIEU, Jean MARTIN, Aïchouche MARTINAT, Jacqueline MONTOUX, Moustafa MOURAH, Sylvie PROCHILO, Pierre-Yves NICOT, Jean-Yves RAVENNE, Isabelle REINE, Frédéric ROCHER, Jocelyne SIFFLET-GUERQUIN, Saïd TBATOU.

Etaient excusés et représentés :

Marianne BALAU a donné pouvoir à Pierre-Yves NICOT
Lionel CONAN a donné pouvoir à Eliane DIACCI
Fernando FRANCA a donné pouvoir à Jean-Yves RAVENNE
Myriam GONCALVES a donné pouvoir à Gwennaëlle DETERRE
Laurent MENTEC a donné pouvoir à Carine CALMON-PLANTIN
Mélanie PETITE a donné pouvoir à Bertrand DEMAZURE

Etait absent excusé : Daniel MAGLOIRE

Mme Gwennaëlle DETERRE est désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2022

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Clérin demande s'il est possible de mettre à jour le site internet à propos des commissions.

Affaire n°1 : Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe « EAU »

Le compte de Gestion 2021 du Budget Annexe « EAU » de la Commune est un document retraçant la comptabilité du trésorier municipal. Les écritures et résultats doivent être identiques à ceux du Compte Administratif 2021.

Conformément à la réglementation budgétaire, il convient d'approuver le Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe « EAU » dressé par Madame la Trésorière Municipale de PROVINS qui présente des résultats identiques à ceux du Compte Administratif 2021.

Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECLARE que le Compte de Gestion du Budget annexe « Eau », dressé pour l'exercice 2021 par la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Affaire n° 2 : Compte Administratif 2021 – Budget Annexe « EAU »

Le Compte Administratif retrace et arrête les recettes et les dépenses réelles de l'exercice budgétaire. Il présente l'état des crédits ouverts, des réalisations et des restes à réaliser ainsi que les résultats de clôture par section.

Les dépenses d'exploitation 2021 sont constituées principalement par les dotations aux amortissements pour un montant de 22.007,73 €. La mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) au titre de la passation du nouveau contrat de concession du service public de l'eau potable est régie à l'article 617 *Etudes et recherches* pour 5 850,00 €.

Les recettes d'exploitation 2021 sont principalement constituées par le résultat de la section d'exploitation 2020 reporté sur 2021 pour 258 346,81€ et par la surtaxe Eau pour 55 702,05 €.

Les dépenses réelles de la section d'investissement 2021 concernent essentiellement les charges de remboursement du capital de la dette (avances à taux 0) pour 13.736,55 €.

Les recettes d'investissement 2021 sont constituées par la reprise du résultat 2020 pour 11 266,94 € et par les dotations aux amortissements pour un montant de 22.007,73 €

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe « Eau » présente les résultats suivants :

Exécution du Budget :

Les soldes d'exécution de l'exercice 2021 sont les suivants :

- Section d'Exploitation : Excédent de 293 324,58 €
- Section d'Investissement : Excédent de 10 885,71 €
- Soit un Résultat global de clôture excédentaire de 304 210,29 €
- Restes à Réaliser Dépenses - Investissement 2021 : 92 336,13 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - EAU**DEPENSES D'EXPLOITATION**

COMPTE	LIBELLE	REALISATIONS 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 788,38 €
042	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	22.007,73 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 640,00 €
TOTAL		35 436,11 €

RECETTES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	REALISATIONS 2021
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ	258 346,81 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	55 702,05 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4.756,89 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 954,94 €
TOTAL		328 760,69 €

La section d'exploitation 2021 présente un excédent de 293 324,58 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	RESTES A REALISER	REALISATIONS 2021
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		13.736,55 €
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		4.756,89 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	92 336.13 €	3 895,52 €
	TOTAL	92 336.13 €	22 388,96 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	REALISATIONS 2021
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVEST. REPORTE	11 266,94 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	22.007,73 €
	TOTAL	33 274,67 €

La section d'investissement 2021 présente un excédent de 10 885,71 €. Des restes à réaliser dépenses à hauteur de 92 336,13 € soit un résultat de clôture déficitaire de 81 450,42 €

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame DIACCI, Présidente de séance, passe au vote.

Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif 2021 – Budget Annexe « Eau » soumis à son examen qui présente les résultats suivants :

-	Section d'Exploitation 2021 : Excédent de	293 324,58 €
-	Section d'Investissement 2021 : Excédent de	10 885,71 €
-	Restes à réaliser 2021 : Dépenses	92 336,13 €
	Recettes	0,00 €

Affaire n° 3 : Reprise des résultats de l'exercice 2021 – Budget annexe « Eau »

Le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Eau » fait ressortir les résultats suivants :

- **Section d'exploitation :**

Résultat d'exploitation 2021: + 293 324,58€

- **Section d'investissement :**

Résultat d'Investissement 2021 : + 10 885,71 €

- **Restes à Réaliser 2021 :**

Dépenses : 92 336,13 €

Recettes : Néant

Section d'Exploitation

La réglementation budgétaire impose aux collectivités locales de couvrir par le résultat de la section d'exploitation le déficit cumulé de la section d'investissement et des Restes à Réaliser. La section d'investissement étant déficitaire 81 450,42 € (92 336,13 € Restes à Réaliser dépenses inclus), il y a lieu d'affecter à la section d'investissement une partie de l'excédent de la section d'exploitation, soit **81 450,42 €** en recettes de l'article 1068.

Il est proposé de reprendre le reste du résultat de la section d'exploitation 2021 en section d'exploitation au compte de produit 002 *Résultat de fonctionnement reporté pour la somme de 211 874,16 € (293 324,58€ - 81 450,42 €)*.

Section d'investissement

La réglementation budgétaire impose aux collectivités territoriales de reprendre intégralement le résultat de la section d'investissement en section d'investissement au compte de charge 001 / *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté* ou au compte de produit 001 / *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté*.

Le résultat de la section d'investissement 2021 étant excédentaire, celui-ci sera repris en recettes au compte de produit 001 *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté* pour un montant de **10 885,71 €**

Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de reprendre sur l'exercice 2022, le résultat 2021 de la section d'exploitation s'élevant à **293 324,58 €** de la façon suivante :

002 Résultat de fonctionnement reporté : **211 874,16 €**
(recette d'exploitation)

1068 Autres réserves : **81 450,42 €**
(recette d'investissement)

DIT que le résultat de la section d'investissement 2021 s'élevant à **10 885,71 €** est reporté sur l'exercice 2022 au compte de produit 001 / solde d'exécution de la section d'investissement reporté (*recette d'investissement*).

Et acte le report en restes à réaliser dépenses la somme de **92 336,13 €**.

Affaire n° 4 : Budget Primitif 2022 - Budget Annexe « EAU »

Le Budget Primitif est l'acte budgétaire et juridique par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la Commune pour l'exercice (1^{er} janvier – 31 décembre) auquel il s'applique.

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation sont constituées principalement par les dotations aux amortissements pour 24.000,00 €, par le virement à la section d'investissement pour 81.984,16 € et par des travaux de sectorisation et de réseaux pour 140.000,00 €. Les crédits pour la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) au titre de la passation du nouveau contrat de concession du service public de l'eau potable sont prévus à l'article 617 *Etudes et recherches* pour 5 850,00 €.

Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont constituées principalement par la Surtaxe Eau pour 32.000,00 € et par le résultat de fonctionnement reporté pour 211.874,16 €.

La section d'exploitation du Budget Primitif 2022 s'équilibre à 258.474,16€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent le remboursement des avances de l'Agence de l'Eau pour un montant de 14.000,00 €. Une somme de 55.567,00 € est affectée pour la déviation de la canalisation qui passe par le domaine privé « lotissement les closeaux ». Une somme de 67.521,00 € est disponible pour des futurs travaux sur le réseau d'eau potable ou le château d'eau.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement constituées par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement pour 81.984,16 €, par les amortissements pour un montant de 24.000,00 € et par la récupération de la TVA via le délégataire pour 35.904,00 €

La section d'investissement du BUDGET PRIMITIF 2022 s'équilibre à 270.128,29 €

BUDGET PRIMITIF EAU 2022

DEPENSES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	149.850,00 €
042	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	24.000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	81.984,16 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2.640,00 €
	TOTAL	258.474,16 €

RECETTES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS 2022
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	211.874,16 €
042	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4.800,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE et VENTES	32.000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9.800,00 €
	TOTAL	258.474,16 €

La Section d'Exploitation s'équilibre à 258.474,16 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	RAR 2021	PROPOSITIONS 2022
040	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		4.800,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		14.000,00 €
041	OPERAT. PATRIMONIALES		35.904,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	92.336,13 €	123.088,16 €
	TOTAL	92.336,13€	177.792,16 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS 2022
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVEST REPORT	10.885,71 €
040	OPERA.D'ORD. DE TRANSFERT ENTRE SECT.	24.000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	35.904,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	81.984,16 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	35.904,00 €
10	RESERVES	81.450,42 €
	TOTAL	270.128,29 €

La Section d'Investissement s'équilibre à 270.128,29 €

Monsieur Clérin demande si le virement d'exploitation correspond à du fonctionnement ou de l'investissement, si les 55 000€ suffiront pour l'ensemble des travaux et à quoi correspondent les 35 000 € de TVA ?

Monsieur le Maire indique que l'exploitation est virée en investissement, que les 55 000 € sont une provision et que la récupération de la TVA est liée à des travaux anciens, dont il fera le détail au prochain conseil.

Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour et 4 Contre (Mrs CLERIN, DZIAMSKI, Mmes HERVIEU, REINE)

ADOpte par chapitre, pour les sections d'Exploitation et d'Investissement équilibrées en dépenses et en recettes, reports inclus, le Budget Primitif de l'année 2022 – Budget annexe « Eau » de la Commune, arrêté à un total de :

- Section d'exploitation : 258.474,16 €
- Section d'investissement : 270.128,29 €

Affaire n° 5 : Compte de Gestion 2021 – Budget Annexe « ASSAINISSEMENT »

Le Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe « ASSAINISSEMENT » de la Commune est un document retraçant la comptabilité du trésorier municipal. Les écritures et résultats doivent être identiques à ceux du Compte Administratif 2021.

Conformément à la réglementation budgétaire, il convient d'approuver le Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe « ASSAINISSEMENT » dressé par Madame la Trésorière Municipale de PROVINS qui présente des résultats identiques à ceux du Compte Administratif 2021.

Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCLARE que le Compte de Gestion du Budget annexe « Assainissement », dressé pour l'exercice 2021 par la Trésorière Municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Affaire n° 6 : Compte Administratif 2021 – Budget Annexe « Assainissement »

Le Compte Administratif retrace et arrête les recettes et les dépenses réelles de l'exercice budgétaire. Il présente l'état des crédits ouverts, des réalisations et des restes à réaliser ainsi que les résultats de clôture par section.

Les dépenses d'exploitation 2021 concernent pour l'essentiel les intérêts d'emprunt pour 19 791.13 €, l'amortissement des investissements (*dont Station d'épuration et bassin d'orage*) pour 94.458,77 € ainsi que la redevance eaux pluviales pour un montant de 26 913.44 €.

Les recettes d'exploitation 2021 sont principalement constituées par le résultat de la section d'exploitation 2020 reporté sur 2021 pour 572 699.13 € ainsi que par la surtaxe assainissement pour 185 097.55 € et 338 750.00 € concernant le remboursement de Natura Park pour la réalisation de 121 logements.

Les dépenses d'investissement 2021 concernent pour l'essentiel les charges de remboursement du capital de la dette pour 68 149.38 €, la reprise sur 2021 du résultat déficitaire de la section d'investissement 2020 pour 23 862.03 € et de travaux de réseaux d'assainissement rue Maurice Martin pour 41 640 €.

Les recettes d'investissement 2021 sont constituées pour l'essentiel par l'amortissement des investissements pour 94 458.77 € ainsi que par l'affectation d'une partie du résultat 2020 excédentaire de la section de fonctionnement (*1068 Autres réserves*) pour un montant de 67 736.70 €.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe « Assainissement » présente les résultats suivants :

Exécution du Budget :

Les soldes d'exécution de l'exercice sont les suivants :

- Section d'Exploitation : Excédent de 992 192.14 €
- Section d'Investissement : Déficit de 14 493.60 €
- Soit un Résultat global de clôture excédentaire de 977 698.54 €
- Restes à réaliser Dépenses 2021 : 1 675.67 € et Recettes 2021 : 1 205,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - ASSAINISSEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	REALISATIONS 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	37 738,83 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 640,00 €
042	OPER.D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	94 458,77 €
66	CHARGES FINANCIERES	19 538,47 €
TOTAL		154 376.07€

RECETTES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	REALISATIONS 2021
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	572 699,13€
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	523 847,55€
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	41.386,66 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8.634,87 €
TOTAL		1 146 568.21€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	RESTES A REALISER	REALISATIONS 2021
001	SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		23 862,03 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		68 149,38 €
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		41.386,66 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 675,67 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		43 404,00€
	TOTAL	1 675,67 €	176 802,07 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	RESTES A REALISER	REALISATIONS 2021
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		67 736,70€
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		94 458,77 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1.205,00 €	113,00 €
	TOTAL	1.205,00 €	162 308,47 €

Conformément à la réglementation budgétaire, il convient de se prononcer sur le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Assainissement ».

Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif 2021 - Budget Annexe Assainissement soumis à son examen qui présente les résultats suivants :

- Section d'exploitation 2021 : Excédent de 992 192.14€
- Section d'Investissement 2021 : Déficit de 14 493.60€
- Restes à réaliser 2021 - Dépenses : 1 675,67 €
- Recettes : 1.205,00 €

Affaire n° 7 : Affectation des résultats de l'exercice 2021 - Budget Annexe « Assainissement »

Le Compte Administratif 2021 du Budget Annexe « Assainissement » fait ressortir les résultats suivants :

- **Section d'exploitation :**

Résultat d'exploitation 2021 : + 992 192,14 €

- **Section d'investissement :**

Résultat Investissement 2021 : - 14 493,60 €

- **Restes à Réaliser 2021 :**

Dépenses : 1 675,67 €
Recettes : 1 205,00 €

Section d'Exploitation

La réglementation budgétaire impose aux collectivités locales de couvrir par le résultat de la section d'exploitation le déficit cumulé de la section d'investissement et des Restes à Réaliser. La section d'investissement étant déficitaire de **14 964,27 €** avec les restes à réaliser, il y a lieu d'affecter à la section d'investissement une partie de l'excédent de la section d'exploitation.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section d'exploitation 2021 s'élevant à **992 192,14 €** ainsi que dessous :

- **14 964,27 €** en recettes de la section d'investissement au compte de produit *1068 Autres réserves* ;
- **977 227,87 €** en recettes de la section d'exploitation au compte de produit *002 Résultat de fonctionnement reporté*,

Le déficit de la section d'investissement 2021 de **14 493,60 €** est repris en section d'investissement au compte de charge *001 / Solde d'exécution de la section d'investissement reporté*.

Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'affecter sur l'exercice 2022 l'excédent de la section d'exploitation de l'exercice 2021 s'élevant à **992 192,14 €** comme suit :

002 Résultat de fonctionnement reporté : **977 227,87 €**
(recette d'exploitation)

1068 Autres réserves : **14 964,27 €**
(recette d'investissement)

DIT que le résultat de la section d'investissement 2021 s'élevant à **-14 493,60 €** est reporté sur l'exercice 2022 au compte de charge *001/solde d'exécution de la section d'investissement reporté*.
(dépende d'investissement)

PREND acte du report des restes à réaliser de **1 205,00 €** en recettes et **1 675,67 €** en dépenses.

Affaire n° 8 : Budget Primitif 2022 – Budget Annexe « ASSAINISSEMENT »

Le Budget Primitif est l'acte budgétaire et juridique par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la Commune pour l'exercice (1^{er} janvier – 31 décembre) auquel il s'applique.

Prévisions budgétaires pour l'exercice 2022 :

Les dépenses de la section d'exploitation concernent essentiellement le paiement des intérêts de la dette pour **19.736,34 €** et l'amortissement des investissements (Station d'épuration, bassin d'orage et collecteur des Guigneveaux) pour **106.000,00 €**. L'autofinancement s'établit à **1.015.841,53€**.

10.000,00 € de crédits sont ouverts en prévision d'annulations de titres de recettes sur la Participation pour raccordement à l'Assainissement Collectif – PAC (suite à des annulations ou modifications de permis de construire).

Une enveloppe budgétaire est allouée pour des travaux d'entretien (Hors contrat d'affermage) sur les ouvrages d'assainissement et les bassins de retenue des eaux pluviales (*61523 – Réseaux*).

Les recettes de la section d'exploitation sont constituées principalement par la surtaxe assainissement pour 170.000,00 €, par l'excédent de la section d'exploitation 2021 reporté sur 2022 pour 977.227,87 €, ainsi que par une subvention d'exploitation de 20.000,00 € dite prime « Aquex » (Agence de l'Eau)

Les dépenses d'investissement concernent principalement :

- Le projet de la station d'épuration de Lady : 72.000,00 € pour la maîtrise d'œuvre, 100 000 € pour l'achat du terrain et 200.000,00 € pour les travaux.
- Une enveloppe de 823 009.53 € reste disponible pour d'autres projets
- 70.000,00 € affectés au remboursement du capital de la dette et aux avances à taux 0 de l'Agence de l'Eau.
- Le déficit de la section d'investissement 2021 reporté sur 2022 pour 14.493,60 €

Les recettes d'investissement sont principalement constituées par l'autofinancement provenant de la section d'exploitation pour 1.015.841,53 €, par l'affectation d'une partie du résultat de la section d'exploitation 2021 en réserves pour 14.964,27 €, par les dotations aux amortissements pour 106.000,00 € et de 187.168,00 € de récupération de la TVA via le délégataire.

Il convient de se prononcer sur ce Budget Primitif 2022.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - 2022

DEPENSES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	65.210,00€
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1.015.841,53 €
042	OPER.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	106.000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2.640,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	19.736,34 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10.000,00 €
	TOTAL	1.219.427,87 €

RECETTES D'EXPLOITATION

COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS 2022
002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	977.227,87 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	170.000,00 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	20.000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	44.000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8.200,00 €
	TOTAL	1.219.427,87 €

La section d'exploitation du BUDGET PRIMITIF 2022 s'équilibre à 1.219.427,87 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	REPORTS	PROPOSITIONS 2022
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	14.493,60 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	-	44.000,00 €
041	OPERAT. PATRIMONIALES	-	187.168,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	70.000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.675,67 €	72.000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		100.000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		1.023.009,53 €
	TOTAL	1.675,67 €	1.510.671,13 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMPTE	LIBELLE	REPORTS	PROPOSITIONS 2022
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1.015.841,53€
040	OPERA.D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		106.000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		187.168,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES		14.964,27€
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1.205,00 €	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		187.168,00 €
	TOTAL	1.205,00 €	1.511.141,80 €

La section d'investissement du BUDGET PRIMITIF 2022 s'équilibre à 1.512.346,80 €

Monsieur Clérin demande pourquoi mettre 10 000€ de provisions pour les crédits ouverts et s'il y a déjà eu des annulations ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une mesure de précaution.

Monsieur Clérin demande si 200 000€ seront assez pour la station d'épuration et si des subventions ont déjà été accordées ?

Monsieur le Maire répond que l'état d'avancement du dossier n'a pas été jugé assez avancé et complet pour permettre le dépôt d'une demande de subvention par l'agence de l'Eau.

Monsieur Clérin demande à quoi correspond la somme de 187 000€ de TVA ?

Monsieur le Maire indique que ce sont peut-être les travaux de la rue Maurice Martin et le détail sera fait lors du prochain conseil.

Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour et 4 Contre (Mrs CLERIN, DZIAMSKI, Mmes HERVIEU, REINE)

ADOpte par chapitre, pour les sections d'Exploitation et d'Investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, reports inclus, le Budget Primitif de l'année 2022 - Budget annexe «Assainissement» de la Commune, arrêté à un total de :

- Section d'exploitation : 1.219.427,87 €
- Section d'investissement : 1.512.346,80 €

Affaire n° 9 : Annulation de la délibération 22/02 du 2 février 2022 : Décision modificative n° 4 – Budget Ville

Par délibération du 2 février 2022, le conseil municipal Mormant a voté une décision modificative.

Considérant l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder au retrait de cette délibération et d'effectuer les ajustements sur l'exercice budgétaire 2022.

Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

RETIRE la délibération relative à la décision modificative n°4 du budget ville 2021 en date du 2 février 2022.

Affaire n° 10 : Taux d'imposition - Année 2022

L'état 1259 COM portant notification des produits prévisionnels 2022 (*Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022*) nous est parvenu en Mairie le 18 mars 2022.

Rappel Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 :

B) La fiscalité directe

Les taux communaux de la fiscalité directe locale seront identiques à ceux de 2021.

Afin de contenir la fiscalité locale pour les contribuables Mormantais, les taux d'imposition communaux pour 2022 seront identiques à ceux de 2021.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition communaux pour l'exercice budgétaire 2022 ainsi que dessous :

- ✓ Foncier bâti : 32,60 %
- ✓ Foncier non bâti : 64,28 %

Le produit des impôts directs locaux inscrit au titre de l'exercice 2022 s'élève à 2 080 881€ (Etat de notification 1259 COM 2022 ci-joint) contre 1 978 198€ en 2021.

Avec les compensations de l'Etat, le produit total de la fiscalité locale est de 2 392 970€ en 2022 contre 2 305 516 € en 2021.

Il convient de fixer les taux d'imposition 2022 des taxes suivantes : Foncier Bâti et Foncier Non Bâti.

Monsieur Clérin estime qu'il y a une erreur dans le taux indiqué dans la notice d'explication fournie aux élus.
 Madame Diacci répond que le calcul est le bon.
 Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas d'augmentation du taux par la commune, comme il l'a été promis en début de mandat.
 Monsieur Clérin précise que d'autres communes ont fait le choix contraire pour assurer une rentrée financière.
 Monsieur Clérin indique un vote contre car il estime que les impôts pourraient être diminués.

Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par 21 voix Pour et 5 Contre (Mrs CLERIN, DZIAMSKI, TBATOU, Mmes HERVIEU, REINE)

DÉCIDE de fixer les taux d'imposition des 2 taxes directes locales pour l'exercice 2022 ainsi que dessous :

Taxe Foncière bâti : 32.60 %
 Taxe foncière non bâti : 64.28 %

Affaire n° 11 : Subventions aux Associations – Exercice 2022

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations communales pour l'exercice 2022.

Rappel : Les conseillers municipaux membres du Conseil d'Administration ou du Bureau d'une association ne prennent pas part au vote pour ladite association.

	EXERCICE 2021	EXERCICE 2022	
	REALISATIONS	PROPOSITIONS	RESERVES
ASSOCIATIONS SPORTIVES			
UNION CYCLISTE MORMANTAISE	0,00 €	250,00 €	
ENTRETIEN PHYSIQUE	350,00 €	350,00 €	
FOOTBALL CLUB MORMANTAIS	8.000,00 €	8000,00 €	
HANDBALL CLUB MORMANTAIS	5.000,00 €	6.000,00 €	
HANDBALL CLUB MORMANTAIS	1.000,00 €		1.666,00 € *
JUDO CLUB	500,00 €	2.500,00 €	
KARATE	500,00 €	500,00 €	
TENNIS CLUB	5.000,00 €	2.000,00 €	
MORMANT TENNIS DE TABLE	1.000,00 €	1.000,00 €	
ASSO. SPORT. CES N FOUQUET	350,00 €	350,00 €	
BADMINTON CLUB	3.250,00 €	3.000,00 €	
BASKET BALL MORMANTAIS	500,00 €	500,00 €	
L'AZURE	0,00€	160,00 €	
WARRIORS TRAINING	160,00 €	200,00 €	
FOU D'ECHECS	0,00€	160,00€	
SOUS TOTAL A	25.610,00€	24.970,00 €	1.666,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS			EXCEPTIONNELLE
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	3.000,00 €	3000,00 €	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1.500.00€	1.500,00 €	
FNACA	500,00 €	500,00 €	
LES ENFANTS D'ABORD	200,00 €	250,00 €	
REVEIL MORMANTAIS	8.500,00 €	8500,00 €	
REVEIL MORMANTAIS (Exceptionnelle)	4.000,00 €		4.000,00 €
AMIS MORMANTAIS	500,00 €	500,00 €	
FLEURS CREOLES	350,00 €	0,00 €	
WESTERN	160,00 €	200,00 €	